



NOMBRE MINIMUM DE CONCOURS REQUIS POUR CHAMPIONNAT DE SAISON AQR

Afin de participer au championnat de saison AQR d'une épreuve spécifique, un cheval doit avoir participé à au moins la moitié de ces épreuves spécifiques tenues au cours de la saison de concours.

Si le calcul de cette moitié ne donne pas un nombre entier, un arrondissement est fait au chiffre entier supérieur. Exemple : $7/2 = 3\frac{1}{2}$, donc 4 fois.